

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2014



DELIBERATION N° 8

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29
Pour : 28
Contre : 1 (Maton)
Abstentions : /

L'an deux mil quatorze, le quatre novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 29 octobre 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, UA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT-MANSARD, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. CRAVEIRO- DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Excusée : A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCO)

Secrétaire de séance : Claire ORDONNES

Monsieur Francis GONZALEZ, Maire, expose au Conseil que l'Association « La Maison » va organiser un festival nommé « Apollo III » alliant art contemporain et musique du 15 au 26 novembre 2014 au Centre Culturel Paul Vaillant Couturier.

Il propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 250 € pour cette occasion.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Francis GONZALEZ,
Après en avoir délibéré,

. **décide** d'allouer, sur les crédits ouverts au budget 2014, article 6574 une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 250 € à l'Association « La Maison ».

Objet :
Subvention
exceptionnelle
allouée à
l'association La
Maison Festival
« Apollo III »

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/11/2014
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/11/2014



Pour extrait certifié conforme
Boucau le 5 novembre 2014
Le Maire,